

Politique Dans leur collimateur, la baisse des dotations de l'État. Mais aussi, la réforme de l'intercommunalité

Les maires comtois haussent le ton

Besançon. Attention, s'il fait très chaud en ce moment, la rentrée de septembre pourrait être (politiquement) bouillante. Surtout chez les élus « de base », comme on dit. Les maires des villes petites et moyennes.

Le principal organisme qui les fédère, l'AMF (Association des maires de France) a déjà arrêté la date de l'expression de leur colère. Ce sera le samedi 19 septembre prochain. Avec une grande « manif » à Paris, truffée d'écharpes tricolores ? Eh non. L'AMF appelle tous ces élus locaux à défiler dans leurs communes, partout en métropole et en outre-mer.

Elles sont multiples, les causes de leur courroux, résumées par les présidents de l'association des maires de chaque département comtois. Bernard Mamet (maire des Rousses, dans le Jura), Patrick Genre (son homologue de Pontarlier), Alain Chrétien (« premier magistrat » de Vesoul) et Pierre Rey, son homologue d'Autrechêne (Territoire de Belfort). Un seul (le maire de Vesoul) est « encarté », en l'occurrence chez Les Républicains, le parti sarkozyste. Les autres penchent tous vers la droite, en se définissant plutôt comme centristes.

Ce qui coince d'abord, c'est la désormais célèbre baisse des dotations de l'État (sommé par Bruxelles de réduire son déficit). Totalement disproportionnée selon l'AMF, car « la dette des communes ne représente que 4 % de la dette publique nationale ». Alors que ces dotations vont chuter dans une proportion sans commune mesure.

« En cumulé pour Pontarlier, d'ici à 2017, cela va représenter 4,7 millions d'euros en moins, soit près de 20 % du budget annuel de



■ Ils sont présidents de l'AMF, l'association des maires de France, dans les départements où ils sont élus. Jura, Haute-Saône, Doubs et Territoire de Belfort, Et ils sont très remontés. Photo A. CASTAGNÉ

la ville », assure Patrick Genre. « Moins 30 % à Vesoul », surenchérit Alain Chrétien.

Des dotations en chute libre, compensées de quelle façon ? Par une hausse de l'impôt ? Impensable, car politiquement et socialement incorrect. Donc, soulignent-ils en chœur, « nous ferons moins d'investissement, en conséquence, il y aura moins de chantier pour les entreprises de travaux publics qui vont déjà très mal. Et aussi moins de services rendus à la population, alors que nos communes ont déjà dû assumer le financement des nouveaux rythmes scolaires ».

La loi NOTRe, pas la leur

L'autre pomme de discorde, c'est la volonté du gouvernement de fixer à 20.000 habitants (au lieu de 5.000 aujourd'hui) le nombre minimum pour faire de l'intercommunalité, donc des regroupements de communes.

Or, les transferts de compétences (il est question de l'eau et de l'assainissement) vont continuer au profit de ces regroupements. Donc l'AMF redoute la multiplica-

tion de l'intercommunalité à marche forcée.

« Dans le Jura, du fait de la spécificité géographique de ce département, on va aboutir à des territoires beaucoup trop vastes, donc perdre la proximité qui fait notre force », souligne Bernard Mamet.

« Les communes, c'est l'ADN de notre société, son premier socle, il ne faut pas les diluer, ne pas les éloigner des citoyens », ajoute Pierre Rey. « Il vaut mieux raisonner en bassin de vie et de projets que vouloir tout "normer", tout rigidifier », poursuit Patrick Genre.

Or cette réforme (le projet de loi siglé NOTRe, comme « Nouvelle Organisation Territoriale de la République ») continue son chemin au Parlement, et devrait être promulguée avant la rentrée. Donc avant... les « manifs » du 19 septembre. Lesquelles interviendraient donc trop tard ?

« Ce qu'une loi a fait, une autre peut le défaire », commente Alain Chrétien. Pas si simple, on s'en doute. Même si la mobilisation des élus locaux semble bel et bien enclenchée.

Joël MAMET